

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Procès-Verbal de la réunion du 15 septembre 2015 au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents:

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, Mme PARRAT,

M. BOURGIE, Mme TEYSSIER,

M. VOCANSON, Mme MOULIN-

ROYON, M. CHEYNET,

Commune de SAINT JUST MALMONT:

M. GIRODET, Mme PRADIER,

M. TONSON, Mme BONNEFOY,

Mme SOUBEYRAN,

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY:

M. BLANCHARD, Mme FAYARD,

M SALGADO, Mme VICENS,

M. MOULIN,

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE

M. AULAGNIER, Mme MONTERYMARD

M. RIVET, M. ROSIAK,

Commune de PONT SALOMON:

M. COLETTO,

M. RABEYRIN,

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE:

M. MARCON, Mme PACALON,

Mme GUIGNAND,

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS 1

M. CHAMPAVERT, M. FAVARON,

Mme BAUZA,

Etaient Excusés représentés:

M. FRANÇON: Commune de St Just Malmont: Pouvoir donné à Mme BONNEFOY Mme VOCANSON: Commune de Pont Salomon: Pouvoir donné à M. COLETTO

Participait également :

Mme MANCINI: Conseillère départementale

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les élus pour leur présence, leur disponibilité et leur travail en commission.

Il précise que deux documents ont été posés sur leur tablette. Un point relatif à l'exposition de sculpture de M. Jean Michel CHAPUIS dans l'Abbaye organisé par la Flânerie des Arts et dont le vernissage aura lieu le samedi 19/09/15 à 19h00. Le deuxième concerne l'organisation de la fin d'année culturelle autour du thème du Jazz. Monsieur COLETTO rajoute que ces spectacles autour du Jazz, du Blues et du Gospel sont organisés en lien avec Musica'LS jusqu'au 28 novembre 2015 sur l'ensemble des 7 communes du territoire de Loire Semène. Il précise que le dépliant est constitué de 2 parties, une pour le public jeunes et une pour les adultes avec au milieu le calendrier récapitulatif. Il remercie Lina EL GHEZAL et Nathalie BRUNON pour leur investissement sur ce projet.

Il est procédé à la nomination de Madame Béatrice PACALON comme secrétaire de séance qui fait l'appel :

- 29 conseillers communautaires présents,
- 2 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (M. FRANÇON à Mme BONNEFOY et Mme VOCANSON à M. COLETTO)

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président remercie Mme MANCINI pour sa présence et propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

Avant de débuter les rapports inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Président présente Annie Château qui a intégré depuis le 1^{er} septembre dernier le poste de responsable du service ressources humaines et finances. Il revient sur son expérience dans un syndicat des eaux ayant 60 000 habitants et sur son poste de DGS d'une communauté de communes de 7 500 habitants. Il présente ensuite Nicolas GARCIA qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre en tant que responsable du service Famille — Jeunesse. Il mute de la ville de Saint Etienne où il exerçait les fonctions de directeur du service santé social. Il précise qu'il a débuté en tant qu'animateur et qu'il connaît très bien le fonctionnement des accueils de loisirs. C'est une personne de terrain qui saura être à l'écoute et proche des agents des services afin d'améliorer les conditions de travail de chacun. Il leur souhaite la bienvenue.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il a été sollicité par l'AMF par courrier reçu le 4 septembre 2015 pour désigner avant le 27 septembre prochain un représentant de Loire Semène aux commissions consultatives de la SAFER. Il demande donc de rajouter cette question à l'ordre du jour.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, n'y voit pas d'inconvénient.

Administration Générale Décisions prises en application de l'article L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° P_2015_55 à P_2015_76 et des décisions des bureaux du 30 juin 2015 et des 7 et 28 juillet 2015 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il souligne que la majorité des décisions du Président ont trait au programme d'animation Jazz. Il précise que la décision P 2015 61 relative à un séjour communautaire annule et remplace la

P_2015_57. En effet, un jeune de plus a été inscrit ce qui a légèrement augmenté le coût de la prestation qui passe de 780 € à 819 € TTC.

Concernant les décisions P_2015_71/72/73/74, Monsieur le Président indique qu'elles concernent 2 animations réalisées par 4 intervenants indépendants et qu'une convention par intervenant a dû être établie.

Pour la décision B_30062015_1, il est précisé que Monsieur Jean Michel JANUEL est mis à disposition auprès du PETR Pays de la Jeune Loire pour une durée de un an. Suite à la réussite à un concours, il précise que ce dernier sera nommé Rédacteur Principal.

Concernant la décision B_300620158_2, Monsieur le Président déclare que lors de toute mutation la collectivité doit transférer le CET d'un agent à la collectivité d'accueil.

Monsieur VOCANSON s'interroge sur l'objet de la décision relative à l'avenant n° 1 au crédit-bail immobilier de l'entreprise ROUSSON.

Monsieur le Président indique que jusque-là, Loire Semène contractait une assurance propriétaire et l'entreprise une assurance locataire. Afin d'obtenir de meilleures tarifs d'assurance et après vérification auprès de notre conseil juridique, il est indiqué dans l'avenant que l'entreprise Rousson contracte l'assurance propriétaire qui lui sera bien évidement déduite de son loyer.

Monsieur VOCANSON déclare qu'il y aura donc une minoration du crédit-bail Rousson.

Monsieur le Président confirme.

Monsieur VOCANSON s'interroge sur la décision relative à l'acquisition de la parcelle de terrain de la Chapelle St Roch, et demande si la chapelle fait également l'objet de cette acquisition.

Monsieur le Président confirme que cette acquisition concerne le terrain et la chapelle dans le but de rénover la chapelle avec une extension éventuelle pour créer une bibliothèque d'environ 100 m². Ce projet est pour l'instant au niveau de l'esquisse.

Administration Générale Ressources Humaines : Mise à Jour du Tableau des effectifs et des régimes indemnitaires

Monsieur le Président propose la création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe suite à la réussite à l'examen professionnel de Jean-Michel JANUEL et sa mise à disposition au PETR, et la création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe suite à la réussite à l'examen professionnel de l'agent d'accueil. Il souligne que ces 2 agents sont méritants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs et ouvre les régimes indemnitaires correspondant aux créations.

Administration Générale : Finances : Budget Général : Décision modificative n° 2

Monsieur le Président présente la décision modificative n° 2 du Budget Général qui concerne 4 points :

Une inscription pour le Théâtre plein air de La Séauve sur Semène correspondant à la participation de la Communauté de communes à hauteur de 10% dans le cadre du maillage culturel du territoire. Il précise que cette participation permettra de débloquer la subvention de la Région dans le cadre du contrat Auvergne + à hauteur de 20 %. Il propose d'inscrire 6 500 € en section d'investissement, ce qui correspond à 10 % de 50 080 € HT (montant APD) augmenté de la TVA. Il propose par conséquent de diminuer le fonds de concours pour le maillage culturel de 5 480 €, ce qui correspond aux 6 500 € précités diminués du FCTVA inscrit en recettes, pour un montant de 1020€. Monsieur le Président ajoute que cette participation au théâtre ne se fait donc plus via un fond de concours mais par une participation directe à la co-maîtrise d'ouvrage.

Monsieur ROSIAK demande si cette participation de 10% vient en déduction des aides aux communes dans le cadre du CG2D, comme cela avait été le cas sous le précédent mandat pour les terrains de foot.

Monsieur le Président indique que ce n'est pas le cas. Il ajoute que la Région participe à hauteur de 20% qui seront versés directement à la commune de La Séauve sur Semène.

- Une rectification de la DM n°1 concernant la modification du chapitre 13 au lieu du chapitre 41 en section d'investissement pour la régularisation comptable correspondant à l'affectation d'une subvention DETR perçue en 2014, à la demande de la trésorière.
- Une modification de l'imputation budgétaire à la demande de la trésorerie pour enregistrer la cession du matériel ADS au PETR validée lors du précédent conseil (compte 2051 au lieu de 202). Il précise que la cession d'actif au PETR représente 9 500 € mais qu'il est nécessaire de modifier l'ensemble du chapitre, soit 22 650 €. Il ajoute que ce point a été identifié par la trésorière au moment de la cession du matériel.
- Une augmentation du montant de travaux de voirie réalisés en investissement compensée par une diminution à montant égal du montant de travaux d'entretien des voiries en section de fonctionnement. Il est précisé que les travaux supplémentaires concernent la pose de caniveaux à Malmont (21 200 € TTC) et la réfection de voiries endommagées (4 000 € TTC). Il rappelle qu'en section d'investissement, il y a déjà une inscription de 13 000 € et qu'il manque donc 12 000 € pour financer ces travaux. Il précise que dans la décision modificative, il est inscrit un montant de 15 000 € en cas d'imprévus. Il souligne l'importance de profiter des excellents prix actuels sur l'enrobé et de pouvoir récupérer la TVA via le FCTVA en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la décision modificative n° 2 du Budget Général.

Développement Economique :

Pôle économique et d'usages numériques : Convention de co-maîtrise d'ouvrage à passer avec la commune d'Aurec sur Loire

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que les 2 rapports suivants concernent un des projets phares de Loire Semène qui est le projet économique et d'usages numériques. Il donne parole à Emilie LIBEYRE, qui à l'aide d'un diaporama, présente ce projet qui est inscrit au contrat Auvergne +.

Madame LIBEYRE reprend le contexte national et local poussant à développer les outils d'usages numériques afin de créer de la richesse sur le territoire. Ce pôle sera situé au Château Seigneurial d'Aurec sur Loire, lieu favorable au vu de sa proximité avec le bassin de l'Ondaine et sa situation centrale au sein de la commune. Elle précise qu'un programmiste, en 2014, a travaillé sur

la faisabilité de ce projet et a évalué les investissements à prévoir, et qu'une étude de préfiguration a été réalisée en mai par le biais d'entretiens et d'ateliers participatifs. Elle indique que le projet est en cours d'écriture. Ce pôle sera composé de différents espaces avec des bureaux privatifs, des bureaux partagés, des espaces communs et des équipements communs pour des porteurs projets. Un espace socio-culturel sera plutôt dédié aux locataires, étudiants, scolaires, artisans avec des équipements d'outils numériques et des salles de réunions et de formations. Elle rappelle que certain espace du château sont classés et seront proposés à la visite comme le fruitier tournant, la tour, la galerie et le cloître. D'après l'étude du programmiste, le coût prévisionnel des travaux est de 2 800 000 € HT pour l'immobilier et de 300 000 € HT pour l'équipement. Les financeurs sont la Région (contrat Auvergne +), l'Europe, le Département, Loire Semène et la commune d'Aurec sur Loire.

Monsieur ROSIAK ne retrouve pas les mêmes chiffres sur le tableau projeté en séance et sur son rapport.

Madame LIBEYRE indique que le rapport n'est pas basé sur les mêmes données. Il y a une différence entre le coût global et le coût de l'immobilier seul.

Monsieur FAVARON intervient également pour signaler que la participation de la communauté de communes sur son rapport semble plus importante que la participation présentée en séance.

Monsieur le Président précise que les 2 rapports sont liés et qu'il va les présenter par la suite. La présentation faite par Madame LIBEYRE en est le résultat.

Madame LIBEYRE poursuit en précisant que 3 grandes règles ont été fixées en bureau :

- Le plafonnement de la participation de Loire Semène à 280 000 € sur l'immobilier,
- Une intervention communautaire sur le pôle économique et sur l'espace socio-culturel,
- Des règles permettant de cadrer les interventions de chacun si des dépenses ou des recettes nouvelles apparaissent.

Monsieur le Président remercie Madame LIBEYRE pour cette présentation et rappelle l'importance de ce projet pour Loire Semène.

Il informe le Conseil Communautaire que le premier rapport concerne la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage à passer avec la commune d'Aurec sur Loire. En effet la commune est propriétaire du château, mais Loire Semène est compétente en matière d'économie. Le porteur de projet du pôle économique est donc Loire Semène. Toutefois, afin de plafonner la participation financière de Loire Semène, la deuxième convention d'offre de concours à passer avec la commune d'Aurec sur Loire va définir les modalités de remboursement par la commune du reste à charge après déduction faite des subventions. Il rappelle qu'aujourd'hui les coûts sont estimatifs et qu'ils peuvent évoluer. C'est pourquoi, il propose de définir des règles permettant de cadrer les interventions de chacun. Si le projet capte plus de subventions alors ces dernières seront proratisées entre Loire Semène et Aurec sur Loire. Si les coûts de travaux sont plus élevés alors la Commune d'Aurec sur Loire prend en charge le surplus dans son intégralité. Par contre, si les coûts sont moins élevés, alors il sera fait une proratisation de ces économies entre Loire Semène et Aurec sur Loire.

Il souligne le fait que Loire Semène en plafonnant sa participation prend toutes les garanties pour éviter toute dérive. Il est conscient que la participation de 10 % n'est pas énorme mais rappelle que les capacités financières restent limitées et qu'il y a d'autres actions du plan de mandat qui doivent être financées. Néanmoins, il souligne l'effet levier de l'intervention de Loire Semène qui devrait permettre d'obtenir près de 50% de subvention. Il précise que le château restera dans le patrimoine immobilier de la commune et que si à moyen terme, ce pôle n'est pas rentable alors au vu des aménagements proposés, les espaces sont réversibles et pourront être utilisés pour d'autres activités.

Monsieur le Président synthétise la présentation de ces 2 rapports en expliquant que le premier rapport permet d'instaurer une co-maîtrise d'ouvrage dans laquelle Loire Semène prend en charge le pôle économique et 10% du centre socio-culturel, et que le second rapport permet de revenir à une clé de répartition de 10% pour Loire Semène sur l'ensemble du projet par le biais d'une offre de concours permettant à la commune de rembourser sa part.

Monsieur ROSIAK demande si la participation financière de Loire Semène s'élèvera au final à 280 000 €.

Monsieur le Président confirme sur le volet investissement immobilier.

Monsieur ROSIAK avait beaucoup de questions à la lecture du rapport n°4 seul mais que de nombreuses ont été levées par l'explication du lien entre les 2 rapports. Il cite un rapport de l'OCDE concernant les écoles numériques, dont les résultats sont mitigés dès lors que le matériel est investi sans projet. Il estime que le projet est très important sur de tels investissements mais il souligne que ce projet de pôle numérique lui semble être un projet qui tient la route.

Monsieur le Président estime que le pôle économique et d'usages numériques va constituer un formidable outil de formation pour les entrepreneurs, les commerçants, les artisans, les étudiants, les associations, les enseignants...

Monsieur VIAL indique que l'intervention de M Rosiak est juste et qu'il est difficile de connaître les usages dans 10 ans. Il estime que ce projet est une forme de pari. Les choses sont en mouvement et il y a une forme d'incertitude. Ce pari, par rapport à nos habitudes est peut-être déconcertant car on ne va pas vers de la reproduction. Il insiste sur le fait que l'aménagement des espaces est innovant mais banal afin de permettre une éventuelle reconversion. Il souligne que le contrat Auvergne + s'oriente vers les projets avec une dominante sur le numérique et ses usages (e-tourisme, commerce en ligne, développement du numérique dans les écoles...). L'objectif est d'avoir à terme du numérique sur l'ensemble du Pays. Il souligne que la Région a accepté de financer de l'ingénierie numérique. Un chargé de mission sur le développement du numérique sera recruté au niveau du Pays. Il estime que si ce projet marche, Loire Semène ne sera pas meilleur qu'ailleurs ni en avance mais au moins ne sera pas en retard.

Monsieur le Président apporte une précision à sa présentation en indiquant que la participation de Loire Semène dans la co-maîtrise d'ouvrage s'élève à 1 700 000 € et que la commune d'Aurec sur Loire remboursera chaque trimestre Loire Semène pour ces avances importantes.

Monsieur le Président déclare que la Région est très intéressée par ce projet et qu'elle s'est engagée à le financer via le FRADTT et la ligne sectorielle. Loire Semène doit mener ce pari et ne doit pas commettre l'erreur de ne rien faire pour l'apprentissage de ces nouvelles technologies aux plus jeunes et à tous ceux qui désirent lancer leur affaire ou la développer.

Monsieur MOULIN demande si la commune d'Aurec sur Loire envisage de créer des emplois type agent de maintenance, gardien... pour le fonctionnement de ce lieu.

Monsieur le Président indique que le mode de fonctionnement de ce lieu reste à définir par le biais d'une convention entre Loire Semène et la commune d'Aurec sur Loire. Au vu du passage et du nombre d'heures d'ouverture, il peut effectivement être envisagé du gardiennage, c'est pourquoi le projet prévoit un logement pour un gardien. Il rappelle que le fonctionnement sera composé de dépenses mais aussi de recettes avec les loyers. A moyen terme, il est évident que pour maintenir ce lieu, il est nécessaire d'imaginer un projet à l'équilibre.

Monsieur ROSIAK demande si une étude de marché a été menée auprès des entrepreneurs pour savoir ce qu'ils attendent exactement d'un tel lieu.

Monsieur VIAL indique qu'il y a plusieurs dimensions dans leurs attentes. Il explique que des demandes en matière de FabLab ont pu être mises en évidence : certains exprimant des besoins pour du prototypage et d'autres des besoins ponctuels pour la réalisation d'un produit.

Monsieur ROSIAK attire l'attention sur le coût d'une imprimante 3D qui peut représenter plusieurs centaines de milliers d'euros.

Monsieur VIAL précise que les coûts sont variables en fonction du potentiel de l'imprimante : cela peut aller d'une centaine d'euros à plusieurs milliers d'euros. Il rajoute que les collectivités ont le devoir d'accompagner leurs commerçants au e-commerce pour les faire perdurer et les développer. Il donne l'exemple des drones dont personne ne pensait quelques années en arrière que ce marché serait aussi important à l'heure actuelle, en citant l'entreprise créée à St Just Malmont. Il estime que la réussite de ce lieu passera par le fait que des porteurs de projet s'en emparent et qu'il n'est donc pas nécessaire de créer beaucoup d'emplois publics pour gérer ce pôle.

Monsieur le Président précise que l'entreprise de drones née à St Just Malmont continue à se développer sur la commune de St Didier en Velay.

Monsieur VIAL revient sur la difficulté à prospecter les entrepreneurs aujourd'hui. Ce pôle ne sera en effet accessible aux nouveaux porteurs de projet que dans 3 ans. Il y a donc un décalage entre la demande actuelle qui est immédiate et l'offre qu'on leur propose. D'ici 3 ans ce seront de nouveaux porteurs de projets non identifiables pour l'instant.

Monsieur MARCON estime le montage financier tout à fait correct et pense que chaque collectivité a pris ses responsabilités. D'après les statistiques, le numérique est le futur, il estime donc qu'on ferait une erreur de ne pas se positionner. Il trouve également important de travailler sur la gestion du fonctionnement de ce pôle et de définir les manières de procéder pour son bon développement, il affirme que ce sera la clé de la réussite d'un tel projet.

Monsieur le Président indique que ce pôle peut être géré de différentes manières, en régie, par le biais d'une SPL. Il est essentiel de trouver le meilleur statut et il faut rester extrêmement vigilant à ce fonctionnement qui ne se limitera pas seulement à la présence d'un gardien.

Monsieur VIAL rappelle que ce pôle comprend plusieurs vocations. Il sera certainement nécessaire de faire venir des intervenants compétents pour faire vivre ce lieu. De plus, il précise que les formules faisant intervenir des vacataires compétents en fonction des besoins sont plus light que l'embauche de permanents.

Monsieur FAVARON demande si il existe, à l'heure actuelle, un estimatif du coût de fonctionnement.

Monsieur VIAL indique que cela lui semble prématuré mais qu'a priori, en dessous de 100 000 €/an, le lieu ne fonctionnera pas.

Monsieur le Président estime que les salles proposées à la location pour des formations, des séminaires, des visio-conférences permettront des recettes concrètes.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de procéder au vote pour ces deux rapports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (une abstention : Mme VOCANSON Laetitia), approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage à passer avec la commune d'Aurec sur Loire.

Développement Economique :

Pôle économique et d'usages numériques : Convention d'offre de concours à passer avec la commune d'Aurec sur Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (une abstention : Mme VOCANSON Laetitia), approuve la convention d'offre de concours à passer avec la commune d'Aurec sur Loire.

Développement Durable :

SICTOM Velay Pilat : Rapport Annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Président présente une synthèse du rapport annuel d'activité 2014 du SICTOM Velay Pilat et rappelle que le rapport annuel complet est consultable dans chacune des mairies et au siège de Loire Semène.

Il rappelle la composition de la structure, les communes membres, ses compétences, la population DGF et le taux de la TEOM qui fait partie des plus faibles du département. Il précise que Loire Semène a réalisé 14 blocs containers en 2014 et indique qu'une vingtaine devrait être réalisés en 2015. Il commente ensuite les quantités collectées et insiste sur l'importance du tri : le verre peut être recyclé à l'infini. Il demande donc aux communes de répartir de la meilleure façon les colonnes à verre.

Monsieur MOULIN demande si le mélange dans les bacs jaunes engendre un surcoût.

Monsieur le Président répond par l'affirmative et rappelle que les bacs jaunes sont traités au centre de tri de Firminy et que les mélanges sont facturés. Toutefois, il indique que l'avantage de la collecte mélangée au sein des bacs jaunes est de ne faire qu'une seule tournée avec un seul camion et donc d'engager moins de frais de personnel. Il rajoute que pour l'instant, le SICTOM ne possède qu'un seul camion d'éco-point qui sert également sur le territoire du SYMPTOM et que financièrement il serait difficile de s'équiper d'un deuxième.

Monsieur MOULIN s'interroge sur la nécessité de passer par Firminy alors que certaines associations du territoire sont demandeuses.

Monsieur le Président précise que les éco-points contiennent des produits recherchés et qu'en les confiant en totalité aux associations, le SICTOM aurait un manque à gagner. Il indique qu'un appel d'offre avait été lancé et que le plus offrant était le centre de tri de Firminy. Toutefois, il annonce que 2 actions par an sont réalisées en faveur des associations sur le territoire.

Monsieur MOULIN estime qu'il n'est pas nécessaire de passer par un centre de tri lorsqu'il existe des associations sur le territoire.

Monsieur le Président est d'accord sur le fait qu'il faut laisser une place au tissu associatif et indique que des choses sont déjà en place sur St Just Malmont et St Didier en Velay. Il rajoute qu'en passant par un centre de tri, le SICTOM a le soutien d'Eco-emballage.

Il poursuit sa présentation par le réseau de déchèteries et les modalités de traitement. Il précise que le SICTOM est en train de réaliser une nouvelle alvéole. Il informe que le chantier a pris un peu de retard en raison de quelques fragilités géotechniques ayant nécessité de mettre en œuvre du cloutage. Il ajoute que la roche extraite a été emmenée vers un terrain agricole afin de l'aplanir pour une meilleure exploitation. Cette opération a permis d'éviter le transport de 100 000 m3 de terres, soit 4000 à 5000 camions.

Il revient sur le biogaz et explique qu'il y a deux possibilités : le bruler ou produire de l'électricité via un moteur. Il explique que l'intérêt ne réside pas dans la vente de l'électricité produite mais dans la récupération de la TGAP. En effet, une tonne enfouie coûte 40 € de TGAP alors que si on valorise les biogaz, la tonne coûte 20 €. Il précise que 2 forages supplémentaires ont été fait pour obtenir un meilleur rendement du biogaz.

Il poursuit par la présentation des moyens techniques et humains du SICTOM. Il présente ensuite le coût annuel du service et les recettes liées : participations des communautés de communes liées au prélèvement de la TEOM principalement. Monsieur le Président indique que le SICTOM a perdu une grosse recette dans le cadre du traitement des DIB avec la fermeture de l'entreprise Biltube.

Monsieur le Présente reprend les principales orientations 2015 qui sont :

- = la mise en place du SIG en lien avec la communauté de communes Loire Semènne afin d'optimiser les tournées,
- la création d'un nouveau site internet et l'uniformisation du matériel informatique avec des sauvegardes,
- la valorisation des ordures ménagères par des solutions alternatives afin de faire perdurer le plus longtemps possible la nouvelle alvéole. Il explique qu'il existe aujourd'hui des techniques alternatives à l'enfouissement qui ne lui paraît pas satisfaisant. Il indique que la société ALTRIOM à Polignac valorisait au départ 50 % des ordures ménagères ce qui n'était pas très concluant. Le coût était de 105 à 110 € la tonne. Aujourd'hui il proposerait de meilleurs résultats avec 80 à 90% de valorisation. Il ne resterait à traiter que les 10 % de résidus restant. Il estime que ces résultats doivent pousser à un nouveau raisonnement en coût global avec pour principal objectif : pérenniser le site du Combau et valoriser un maximum. Il explique que cette question fera l'objet d'un rapport au prochain comité syndical du SICTOM.
- la nomination d'un agent responsable spécifique collecte,
- le développement de la collecte en point de regroupement pour optimiser les tournées.

Il constate que le bilan annuel est assez positif en termes de gestion et de coût par habitant. Il souligne néanmoins que des efforts restent à faire pour le tri et la valorisation du verre. Les bulletins municipaux permettront de communiquer sur les refus de tri encore trop importants dû souvent à des méconnaissances. Il donne l'exemple du pot de yaourt qui ne doit pas se trouver dans les bacs jaunes.

Monsieur VOCANSON remarque que les orientations 2015 sont conjuguées au futur alors que les ¾ de l'année 2015 sont passées et qu'il aurait été préférable de les conjuguer à l'imparfait. Il revient sur la solution alternative à l'enfouissement. Il estime que c'est l'enjeu du siècle et demande où en est cette réflexion compte tenu que l'année 2015 est déjà bien entamée.

Monsieur le Président rappelle que le rapport d'activités concerne l'année 2014 et qu'avant d'être présenté en conseil communautaire, il doit être approuvé en comité syndical. Il lui semble donc évident d'utiliser le futur pour les orientations 2015 du rapport d'activités 2014, et non l'imparfait, à moins qu'il s'agisse d'une subtilité.

Monsieur VOCANSON déclare que ce n'est pas une subtilité mais une réalité.

Monsieur le Président poursuit sa réponse en précisant que les délégués du SICTOM sont allés visiter le site d'Altriom. Il ajoute qu'il faudra tout comparer : coûts de traitement et de transport. Toutefois, il insiste sur la nécessité de ne pas mettre le site du Combau en péril. Il précise qu'Altriom cherche des sites pour enfouir l'ensemble de leurs résidus. Sur la Haute Loire, Altriom peut traiter environ 45 000 tonnes d'ordures ménagères ce qui représenterait 4 500 tonnes de résidus à enfouir avec un taux de résidus à 10 %, ce qui lui semblerait acceptable pour le SICTOM. Pour l'instant, il explique que la base de la discussion avec Altriom doit prendre en compte le tonnage de résidus que le syndicat pourrait récupérer tout en indiquant bien un plafond et en garantissant un plancher. Il précise que le SICTOM va faire appel à un bureau d'études spécialisé pour avoir tous les tenants et les aboutissants financiers d'un tel partenariat. Une présentation plus précise sera faite lors du prochain comité syndical et d'ici la fin de l'année le bureau d'études annoncera les données financières. Il revient sur la qualité du travail fait par ses prédécesseurs au sein du SICTOM pour maintenir une TEOM basse.

Monsieur VOCANSON s'interroge sur ces solutions alternatives afin de pérenniser au mieux notre site du Combau. Il affirme qu'il est essentiel de rester fidèle aux idées génératrices de nos prédécesseurs. Il sera impossible de construire un autre site ailleurs. Il estime inutile d'aller chercher des résidus ailleurs, la priorité du Combau doit être de traiter les déchets de notre secteur. Il rappelle que Loire Semène en tant que financeur majoritaire au SICTOM doit être entendu et a son mot à dire.

Monsieur le Président confirme qu'il faut rester fidèle à nos prédécesseurs mais qu'en n'acceptant pas une valorisation de nos déchets et donc le traitement des résidus des autres territoires, notre centre d'enfouissement fermera.

Monsieur VOCANSON estime que les 10 % de résidus après traitement annoncés par Altriom vont fluctuer, par moment ils seront peut-être de 60 %. Il cite l'image agricole de la « prise de force » près de laquelle « il ne faut pas approcher la blouse ».

Monsieur le Président lui demande quelles autres solutions de valorisation pour limiter l'enfouissement.

Monsieur VOCANSON estime qu'il y a peut-être une autre solution plus près que Polignac. Il demande comment on va expliquer que nos déchets montent au Puy pour être valorisés puis reviennent à St Just pour être enfouis. Loire Semène se situe proche d'une autre agglomération avec un CET : celui du Pâteux, nécessitant également une réflexion.

Monsieur le Président indique que le CET du Pâteux est également un site d'enfouissement. Le site actuel le plus proche qui valorise les ordures ménagères est celui d'Altriom. Il revient sur le Plan de prévention des déchets de la Haute Loire qui prévoyait une mutualisation des CET de Tence, de St Just Malmont et de Monistrol. Il rappelle que celui de Tence arrive à la fin de sa capacité et qu'il s'était opposé à ce plan. Aujourd'hui, le SICTOM peut garder sa marge de manœuvre en inscrivant un plafond d'entrée de résidus mais aussi un minimum. Il lui paraît essentiel de lancer une consultation pour un bureau d'études qui comprendrait une tranche ferme pour une étude complête sur les conséquences techniques et financière qui engendrerait ce choix et une tranche conditionnelle sur une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner le SICTOM dans la rédaction d'un cahier des charges protégeant les intérêts de celui-ci.

Monsieur VOCANSON trouve prématuré d'en être déjà au stade de l'écriture de la consultation et rappelle qu'il faut rester fidèle à ce qu'on a écrit soi-même auparavant.

Monsieur le Président répond qu'il reste fidèle à ses écrits : il reste opposé à se faire forcer la main par un plan de gestion des déchets. Il rappelle que le temps presse, que le coût d'une alvéole représente près de 1,5 millions d'euros et qu'il est essentiel de pérenniser cette dernière. Une

consultation lui paraît nécessaire pour se faire aider et assister afin d'avoir un maximum d'éléments pour prendre les bonnes décisions.

Monsieur VOCANSON indique être favorable à toute analyse tendant à une baisse des tonnages d'ordures ménagères à enfouir et estime qu'il ne faut pas déjà parler du Puy sans être allé voir autre chose.

Monsieur le Président insiste sur le fait que la valorisation mécanique n'existe qu'à Polignac et que le but du bureau d'études est d'éclairer au mieux les délégués du SICTOM à trancher et à décider. Toutefois, il sera obligatoire d'accepter un minimum de tonnage si l'on veut aller vers la valorisation tout en pérennisant le site du Combau. Il trouve intéressant d'augmenter la durée de vie de la dernière alvéole à 8 ans par exemple au lieu de 4 ans.

Monsieur VOCANSON rappelle qu'il doit y avoir un équilibre entre les dépenses et les recettes et se questionne sur le coût du service futur, qui devra être comparé au coût actuel de 146,45 € par tonne.

Monsieur le Président souligne que ce débat doit avoir lieu dans un premier temps au sein du comité syndical, dès lors que le bureau d'études aura chiffré au plus proche de la réalité ce que coûterait de faire valoriser nos ordures ménagères. Il précise que sans cela, il n'a pas les éléments pour répondre.

Monsieur MARCON est conscient de la capacité du site du Combau. Les alvéoles qui sont créées ont une durée de vie, et il demande s'il est possible de les purger à terme pour se redonner de la capacité.

Monsieur le Président indique qu'il y a une réglementation sur les déchets ultimes. Il souligne le fait que les déchets des alvéoles sont compactés au maximum via un compacteur. Une fois pleines, les alvéoles sont recouvertes de manière réglementaire et durant une dizaine d'année, le biogaz est encore récupéré. Il indique également que les jus appelés lixiviats sont évacués de l'alvéole et traités en station d'épuration.

Monsieur MOULIN pense qu'il faudrait toucher chaque citoyen de manière plus original sur l'impact financier du tri. Il estime qu'on peut trouver d'autres modalités comme cela a pu être fait dans le passé.

Monsieur le Président répond que la communication réalisée est déjà efficace mais qu'on peut faire plus. Il estime que les bulletins municipaux pourraient servir de moyens de communication et rappelle que le SICTOM a pour projet de remettre à jour son site Internet pour le rendre plus actif. Des actions auprès des enfants sont faites régulièrement, il cite l'intervention du SICTOM lors des visites des CM2 du territoire à Loire Semène.

Monsieur MOULIN demande si des ambassadeurs du tri ne pourraient pas faire du porte à porte pour certains quartiers où on constaterait des taux de tri plus faibles.

Monsieur le Président répond que les élus du territoire doivent être les premiers ambassadeurs : ils peuvent cibler les endroits de refus de tri, faire de la pédagogie auprès des habitants et faire remonter l'information afin que des actions soient menées.

Monsieur AULAGNIER indique que la commission développement durable est là pour travailler et être porteuse de projets en lien avec des associations. Il estime pour l'instant l'action de sa commission un peu légère.

Monsieur le Président rappelle que cette commission a déjà en charge les deux contrats de rivières Semène et Ondaine. Un travail sur l'éclairage public est à mener, pourquoi ne pas réfléchir

à une prise de compétence plus large sur ce sujet. La commission a toute latitude pour être force de proposition en bureau et en conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire a pris acte, à l'unanimité, de la communication du rapport d'activités du SICTOM Velay-Pilat.

Développement Touristique : Taxe de Séjour : Mise à jour de la tarification

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la loi de finances 2015, il est demandé la création d'une catégorie spécifique pour les chambres d'hôtes pour la taxe de séjour. Il est proposé un tarif de 0,60 € par nuitée et par personne. Il indique que le Pays de Montfaucon propose également 0,60 € et que la communauté de communes des Sucs propose 0,65 €. Il précise qu'en appliquant cette tarification, le produit de la taxe de séjour devrait être quasiment similaire à celui de l'année N-1.

Monsieur MOULIN demande si les campings restent au forfait.

Monsieur le Président confirme qu'il n'y a pas de changement sur ce point.

Monsieur MOULIN indique que ce forfait pose problème. La somme reste conséquente et il n'est pas possible d'obtenir un prix par nuitée et par personne de la part du conseil municipal de St Didier en Velay.

Monsieur BLANCHARD rappelle que les tarifs ont été gravés dans le marbre au niveau des taxes de séjour.

Monsieur le Président estime que ce débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal.

Monsieur MOULIN pense que le forfait n'est pas dans l'intérêt de la commune.

Monsieur VIAL indique que depuis la reprise de compétence Tourisme au niveau communautaire, la perception de la taxe de séjour sert à animer la politique touristique communautaire sur l'ensemble du territoire et qu'elle va bien au-delà du camping de St Didier en Velay. Les sommes collectées auprès des clients vont au bénéfice du territoire. Il ne comprend pas la pénalisation pour la commune de St Didier en Velay. Il souligne le fait que la commune a obtenu une participation financière de Loire Semène pour l'installation de nouvelles tentes par l'attribution d'un fond de concours.

Monsieur BLANCHARD précise que la commune n'a aucune indication du tarif par nuitée et par personne au camping.

Monsieur VIAL déclare qu'il s'agit d'un travail communal. Le camping d'Aurec sur Loire est au forfait et après calcul, les tarifs ont été adaptés.

Monsieur MOULIN précise que lors de la reprise de compétence et la perception de cette taxe au niveau communautaire, il y avait encore un Office de Tourisme à St Didier en Velay.

Monsieur le Président rappelle que le tourisme est une compétence qui se pratique à l'échelle de la communauté de communes et qu'il faut être solidaire, comme cela a été le cas lorsque Loire Semène a participé financièrement à l'installation de 3 nouvelles tentes au camping de St Didier en Velay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour de la tarification de la taxe de séjour.

Travaux, Voiries et Bâtiments Communautaires : Centre socio-culturel et espace enfance-culture : Réalisation d'un théâtre plein-air : Avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage à passer avec la commune de la Séauve sur Semène

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage à passer avec la commune de La Séauve sur Semène stipulant la participation financière de Loire Semène à hauteur de 10% au projet de réalisation d'un théâtre plein-air au centre socio-culturel et espace enfance-culture de La Séauve sur Semène

Il précise que la subvention FRADTT sera versée directement à la commune de La Séauve sur Semène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Famille - Jeunesse : Relais Petite Enfance « Aux P'tits Bambins » : Subvention complémentaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention complémentaire de 2 334 € au Relais Petite Enfance Aux P'tits Bambins au vu contrat enfance jeunesse et dans le cadre de l'embauche de 0,5 ETP supplémentaire pour le poste d'animatrice du relais depuis le 1^{er} septembre 2015.

Questions Diverses : Administration Générale : AMF : Désignation d'un représentant aux commissions consultatives locales de la SAFER

Monsieur le Président propose, comme convenu en début de conseil communautaire, la désignation de Monsieur Claude VIAL comme représentant de Loire Semène aux commissions consultatives de la SAFER, en tant que Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Avant de passer au compte-rendu des commissions et des réunions diverses, Monsieur le Président tient à faire une mise au point sur l'article de presse paru après le Conseil Communautaire du 7 juillet dernier. Il indique qu'un élu ne peut pas démissionner d'une délégation. C'est le Président qui décide de donner délégation et d'y mettre un terme. Il précise que la délégation donnée à M. BLANCHARD a évolué dans le sens où il a été convenu de supprimer la délégation à la commission du personnel intercommunal, de maintenir celle pour les finances et de donner une nouvelle délégation pour le suivi du projet de création d'un pôle économique et d'usages

numériques, projet important du mandat. Il souligne les compétences de M. BLANCHARD en terme de numérique mais aussi de maîtrise d'œuvre.

Monsieur BLANCHARD profite de ce moment pour faire passer un message aux agents de Loire Semène. Il a œuvré pour le bien-être des agents tout au long de cette année et demi. Il a reçu une dizaine d'agents qui avait un réel besoin d'écoute. Il indique avoir fait remonter leur mal-être auprès du Président et du Directeur Général des Services. Aujourd'hui, il souhaite que les agents en souffrance puissent être écoutés par les 2 agents nouvellement recrutés et qu'un climat de confiance soit retrouvé avec leur hiérarchie.

Monsieur le Président rappelle que ces 2 nouveaux agents, à des postes stratégiques, étaient attendus. Il pense que Monsieur GARCIA, à la tête du service Famille-Jeunesse qui compte de nombreux agents, devrait être un élément fort, avec sa présence sur le terrain, pour améliorer les conditions de travail et être au plus près des agents.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Famille – Jeunesse :

Monsieur CHAMPAVERT indique que la commission va prochainement se réunir. Il donne toutefois quelques données chiffrées sur les camps : 58 enfants ont participé aux camps 3/11 ans (légère baisse) et 113 aux camps 12/17 ans (+17%). Concernant les TAP, Loire Semène accueille 1 015 enfants par jour sur l'ensemble du territoire. 75,5 ETP animateurs ont été recrutés mais il en manque encore 2 à St Just Malmont, 2 à Aurec sur Loire et 2 à Pont Salomon. Le quota des animateurs diplômés n'est pas atteint partout, mais une formation BAFA est prochainement prévue pour rentrer dans le cadre réglementaire. Il souligne la charge de travail pour les services ressources humaines avec les contrats, les paies.... et pour le service famille-jeunesse pour l'organisation. Il précise que la situation est bien meilleure que l'année dernière à la même époque (déficit d'une trentaine d'animateurs) mais que ce déficit risque de perdurer compte tenu de la précarité de ces emplois.

- Travaux, Voiries et Bâtiments Communautaires :

Monsieur MARCON indique que le marché du programme voirie 2015 a été attribué à EUROVIA DALA. Il précise que la tonne d'enrobé ayant diminué à 58 €, il a été possible d'affermir l'ensemble des tranches conditionnelles. Les travaux sur la route de Malmont et la ZA de la Séauve sur Semène ont déjà été réalisés, restent les travaux sur Pont Salomon.

Concernant le rapport du bureau d'études SOLEUS pour les diagnostics accessibilité des ERP rendu semaine dernière, la commission va se réunir afin d'analyser le rapport et de prioriser les actions. Le coût estimatif est de 500 000 € à lisser sur 4-5 ans.

Culture-Tourisme :

Monsieur COLETTO rappelle les manifestations de fin d'année autour du Jazz pour passer un bon moment de détente et l'exposition de M. Jean Michel CHAPUIS dont le vernissage aura lieu le samedi 19 septembre à 19 h 00.

- <u>Développement Durable :</u>

Monsieur AULAGNIER précise simplement que les études sur les contrats de rivière sont en cours.

- Finances:

Monsieur BLANCHARD donne l'ordre du jour du CTP du 1/10/2015 : Lancement de la campagne des entretiens professionnels 2015-2016, réajustement des services

administration générale et développement, lancement de la consultation pour les coupons restauration.

- Développement économique :

Monsieur le Président indique que la commission s'est réunie le 29/07/2015 et a étudié le projet du pôle économique et d'usages numériques, l'offre économique disponible : pépinières et offre foncière sur les Zones d'Activités, les projets du plan de mandat avec la nécessité de s'orienter vers des études et des portages différents, et l'appel à projet FISAC pour aider les commerçants et les artisans, peut-être en lien avec les aides LEADER.

Informations Diverses:

• CDCI: Monsieur le Président informe qu'une CDCI est prévue le 18/09/2015 qui portera sur la loi Notre, l'avenir des syndicats intercommunaux, le planning d'ici mars 2016 pour le schéma départemental de coopération intercommunale et l'état d'avancement des discussions. Il précise qu'une seconde CDCI aura lieu le 2/10/2015 pour présenter une carte. Il précise que même si la loi NOTRE a rabaissé les seuils, Loire Semène est toujours favorable à une discussion avec ses voisins mais que ces derniers ne semblent pas très enclins à discuter. Il rappelle avoir contacté les Marches du Velay pour travailler sur une feuille de route commune à moyen terme, mais qu'il est toujours en attente d'une réponse.

Monsieur ROSIAK s'interroge sur les droits d'accès au site Extranet de Loire Semène. Il est indiqué qu'un code et un mot de passe doivent être renseignés. Les codes et les modalités d'accès seront prochainement communiqués.

Monsieur VOCANSON indique que la commission Développement du 29/07/2015 est la deuxième du mandat et souligne les difficultés à trouver des dates pour se réunir malgré l'importance des projets économiques. Il trouve d'ailleurs dommage que Loire Semène n'assume pas la totalité de sa compétence Développement économique au niveau du Pôle Economique et d'Usages Numériques et qu'une brèche soit créée. Il y a un risque d'incohérence et d'incompréhension totale. Il revient sur le site du Crouzet et pense que si ce site devait être un danger on le saurait. C'est un enjeu primordial afin de garder du terrain industriel une fois la crise économique passée.

Il poursuit en revenant sur les propos qui ont été tenus lors du précédent Conseil Communautaire en son absence et déclare que les mots « hold up » font mal. Il déclare avoir toujours respecté la loi et être resté juste envers les communes du territoire.

Monsieur AULAGNIER précise qu'il n'a fait que répéter un terme employé au cours d'un bureau.

Monsieur le Président revient sur le site du Crouzet. Il précise avoir eu une conversation téléphonique récente avec la Sous-Préfète et Maître Pétavy. Loire Semène est prêt à assumer l'ensemble de ses responsabilités avec un minimum de garantie sur la pollution du site. Il indique être dans l'attente du rapport de la DREAL.

Monsieur VOCANSON déclare que ce rapport existe depuis un certain nombre d'années.

Monsieur le Président souligne le fait que Loire Semène n'en n'a pas été destinataire. Il rajoute que ce site mérite toute notre attention.

Monsieur VOCANSON pense qu'il ne faut pas perdre de temps.

Monsieur le Président est d'accord mais qu'il est préférable d'avoir des garanties avant d'engager des finances publiques.

Concernant les commissions développement économique, Monsieur le Président redonne les dates des réunions lors du précédent mandat au cours duquel Monsieur VOCANSON présidait cette commission et note qu'elles n'ont pas été plus régulières et qu'il convenait de s'appliquer à soi-même ce que l'on souhaiterait voir appliquer aujourd'hui.

Monsieur VOCANSON répond qu'à l'époque le vice-président de cette commission était M. GIRODET.

Monsieur le Président confirme, mais précise que cette commission, qu'il coprésidait avec Monsieur VOCANSON, revêtait deux volets : le développement économique et le tourisme dont il avait la charge.

La séance est levée à 21h40.

Fait à la Séauve sur Semène, le 22/09/2015

Le Président,

Frédéric GIRODE